



CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 12 décembre 2024

L'assemblée est convoquée le jeudi 12 décembre 2024 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 novembre 2024 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. PM 11/24 : Préavis relatif au dispositif de financement 2025 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins ;
4. PM 12/24 : Préavis relatif à la réfection du chalet de Mondion et d'adduction d'eau pour la gestion de l'alpage d'un montant de CHF 950'000 ;
5. PM 13/24 : Préavis relatif au budget 2025 ;
6. Election d'un(e) membre suppléant à l'AISE ;
7. Propositions individuelles ;
8. Divers ;
9. Agape de fin d'année ;

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Evelyn Amacker et Manfred Elmer. La secrétaire est Sabrina Broggi. Le rapporteur de la commission des finances est Stéphane Martin.

L'appel fait constater la présence de 35 conseillers. 4 conseillers sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 19 voix.

Bernard Treboux remercie les conseillers ainsi que les auditeurs.

Bernard Treboux annonce la modification de l'ordre du jour comme suit :

Au point 2, il y aura l'assermentation de Monsieur Maurice Treboux, par suite de la démission immédiate en date du 25 novembre 2024 de Madame Mélanie Deluz ;

Au point 6, il y aura 2 membres supplémentaires à élire comme suit : élection d'un(e) membre à la PECC, élection d'un(e) membre à la commission affaires sociales et de la petite enfance.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 novembre 2024 ;

Aucune modification n'est proposée. Le PV est accepté par 33 oui et 2 abstentions.

2. Assermentation de Monsieur Maurice Treboux, par suite de la démission immédiate en date du 25 novembre de Madame Mélanie Deluz ;



Bernard Treboux demande à Monsieur Maurice Treboux de venir devant le Conseil afin de procéder à son assermentation et prie le Conseil de bien vouloir se lever. Maurice Treboux a prêté serment. Il peut valablement délibérer, l'assemblée passe à 36 conseillers et la majorité à 19 voix.

Communication du bureau et de la Municipalité ;

Pour le bureau :

Bernard Treboux demande aux présidents de commissions qui n'ont pas encore rendu les feuilles de présence, de bien vouloir le faire à l'issue du Conseil.

Les dates pour les Conseils de l'année 2025 ont déjà été transmises, ainsi que les dates prévues pour les commissions.

Rappel des dates :

Mercredi	02.04.2025
Lundi	23.06.2025
Mercredi	29.10.2025
Jeudi	11.12.2025

Pour les commissions COFIN et COGEST, vous serez convoqués par la Municipalité aux dates suivantes. Pour les autres commissions, veuillez aussi réserver ces dates.

Lundi	03.03.2025	pour le Conseil du 02.04.2025
Lundi	19.05.2025	pour le Conseil du 23.06.2025 la COGEST est sûre de travailler
Lundi	29.09.2025	pour le Conseil du 29.10.2025 la COFIN est sûre de travailler
Lundi	10.11.2025	pour le Conseil du 11.12.2025

Bernard Treboux remercie Nicolas Sudan et Gian-Reto Gotsch pour leurs engagements qui ont été pris à cœur et ceci tout au long de leur mandat. Il souhaite saluer le travail accompli dans différentes commissions ainsi que le temps investi pour la Commune de Bassins.

Pour la Municipalité :

Les communications de la Municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

3. PM 11/24 : Préavis relatif au dispositif de financement 2025 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins;

Olivier Ramel donne lecture du rapport de la commission forêts et alpages.

François Martignier donne lecture du rapport de la COFIN.

La Municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, la discussion est close nous pouvons passer au vote.



Vu Le préavis n° 11/24 relatif aux dessertes forestières,
Vu le rapport de la commission Forêts et Alpagnes,
Vu le rapport de la commission des finances
Oui les conclusions des rapports des Commissions précitées,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le conseil communal de Bassins décide :

- 1. D'inscrire au budget 2025 le montant de CHF 120'000 aux charges sur le compte 8200.31.45.01, entretien des routes forestières (projet subventionné),**
- 2. D'inscrire au budget 2025 le montant de CHF 84'000 aux revenus sur le compte 8200.4631.00 subventions cantonales,**
- 3. D'utiliser le compte bancaire 9102.02 " BCV Compte fonds forestiers" à l'actif du bilan pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux,**
- 4. De prélever le montant de CHF 36'000 sur le fond de réserve de la forêt multifonctionnelle au compte du bilan n° 9281.2 Fonds " arbres-habitats multifonctionnel".**

Le préavis 11/24 relatif au dispositif de financement 2025 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins, est accepté par 35 oui.

Bernard Treboux informe qu'étant très impliqué dans le chalet Mondion, il se recluse et passe la parole au Vice-président, Monsieur Richard Vez, et informe qu'il ne prendra non plus part à la votation.

- 5. PM 12/24 : Préavis relatif à la réfection du chalet de Mondion et d'adduction d'eau pour la gestion de l'alpage d'un montant de CHF 950'000 :**

Gian-Reto Gotsch donne lecture du rapport de la COFIN.

Olivier Ramel donne lecture du rapport de la commission forêts et alpagnes.

La Municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le Vice-président ouvre la discussion.

Guillaume Hayoz remercie la municipalité pour la clarté du préavis.

Il n'y a plus de question, la discussion est close, nous pouvons passer au vote.

Vu le préavis N° 12/24 relatif à la réfection du chalet de Mondion et d'adduction d'eau pour la gestion de l'alpage d'un montant de CHF 950'000,
Vu le rapport de la commission des finances,
Vu le rapport de la commission " forêts et alpagnes",
Oui les conclusions des rapports des Commissions précitées,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,



Le conseil communal de Bassins décide :

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 950'000 pour les travaux relatifs à la réfection du chalet de Mondion et d'adduction d'eau pour la gestion de l'alpage,**
2. **De financer cette dépense par un emprunt bancaire,**
3. **De prendre acte que le solde à charge de la commune sera amorti sur 30 ans selon les normes MCH2 (rubrique 81800.3300.00).**

Le préavis 12/24 relatif à la réfection du chalet de Mondion et d'adduction d'eau pour la gestion de l'alpage d'un montant de CHF 950'000 est accepté par 33 oui, 1 non et 1 abstention.

6. PM 13/24 : Préavis relatif au budget 2025 :

Stéphane Martin donne lecture du rapport de la COFIN.

Denis Currat informe que pour donner suite à l'acceptation du préavis N° 12/24, la Municipalité souhaite proposer un amendement pour porter au budget les quelques lignes qui vont être impactées (Voir fichier joint).

Le président ouvre la discussion.

Philippe Renevier demande pourquoi, sur le compte 02210 " Contrôle des habitants", il y a un montant de CHF 71'300 alors qu'il n'y avait rien les autres années ?

Denis Currat répond que c'est une ventilation des salaires qui est plus précise que les années précédentes. Il n'y avait pas de rubrique contrôle des habitants, les salaires étaient mélangés dans la rubrique administration communale. Avec la nouvelle norme MCH2, il est obligé de faire figurer la masse salariale dans le contrôle des habitants. L'augmentation des charges est due au fait qu'il y a plus d'employés que l'année dernière.

Maurice Treboux demande pourquoi une commune qui n'a pas les disponibilités nécessaires pour faire certains entretiens se permet de proposer un budget bénéficiaire.

Denis Currat répond que les chiffres de la nouvelle péréquation ont été reçus moins d'un mois avant la clôture du budget, avec un effet positif largement au-dessus des 182'254.00 CHF. La municipalité n'a pas pris le temps de tout répercuter sur le budget.

Guillaume Hayoz demande pourquoi les intérêts pour la salle de gymnastique ne figurent pas dans les charges ? Est-ce que celle-ci est entièrement amortie ou est-ce pour une autre raison ?

Denis Currat répond qu'avec MCH2 tous les intérêts, excepté pour les comptes fermés (eau, épuration, déchetterie), restent dans les rubriques en question. Avec MCH2, tous les autres intérêts sont tout à la fin dans la rubrique financière. Ceux-ci ne doivent plus être ventilés dans chaque dicastère.

Guillaume Hayoz demande que, de ce fait, il n'est plus possible d'identifier les projets qui ont été faits par un emprunt ou d'une autre manière ?

Denis Currat répond que c'est exactement ça. Malheureusement, il n'y a pas d'autre solution car ce sont les normes MCH2 qui l'imposent.

Marc Mazzariol informe que c'est dans la rubrique 96100 « intérêts ».

Nathalie Guignard-Pidoux informe qu'avec MCH2, au niveau des comptes, quand il y aura la votation, des tableaux seront faits afin de préciser les emprunts et les intérêts. Ceux-ci ne seront pas complètement noyés dans les comptes, il y aura toujours un moyen de contrôle.

Philippe Renevier demande à quoi est due la différence dans le compte 0290 (immeubles administratifs) ? En 2024, il y avait 153'665 CHF de revenus et en 2025 94'265 CHF.

Denis Currat répond qu'il s'agit d'un prélèvement de 40'000 CHF qui a été fait l'année dernière pour des travaux.



Sylvie Elben de la commission petite enfance félicite le fait d'avoir pu obtenir les subventions cantonales.

Il n'y a plus de question, la discussion est close, nous pouvons passer au vote de l'amendement tel que présenté par la municipalité :

Le conseil communal de Bassins décide d'accepter l'amendement par 35 oui.

Nous pouvons passer au vote du préavis N°13/24 amendé :

Vu Le préavis n° 13/24 relatif au budget 2025 amendé,
Vu le rapport de la commission des finances,
Oùï les conclusion du rapport de la Commission précitée,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le conseil communal de Bassins décide :

1. D'adopter le budget 2025 amendé tel que présenté, soit :

Total des charges	:	8'066'781.00 CHF
Total des revenus	:	8'249'035.00 CHF
Résultat net	:	+182'254.00 CHF

Le préavis 13/24 relatif au budget 2025 amendé est accepté par 32 oui, 1 non et 2 abstentions.

7. Election d'un(e) suppléant(e) à l'AISE, élection d'un (e) membre à la PECC, élection d'un(e) membre à la commission affaires sociales et de la petite enfance ;

Par suite de la démission de Nicolas Sudan, Grégory Rossi passe membre et nous avons besoin d'un(e) suppléant(e) à l'AISE.

Est élu par acclamation :

Hugues Rubattel

Par suite de la démission de Nicolas Sudan, nous avons besoin d'un(e) membre à la PECC.

Est élue par acclamation :

Elena Sagalaeva

Par suite de la démission de Mélanie Deluz, nous avons besoin d'un(e) membre à la commission affaires sociales et de la petite enfance.

Se propose Elena Sagalaeva et Alexandre Barde.
Ayant besoin que d'une personne, le vote se déroule à bulletin secret.

Est élue par 23 voix :

Elena Sagalaeva



8. Propositions individuelles ;

Il n'y a pas de proposition individuelle.

9. Divers ;

Laure Treboux informe qu'à la suite d'une assemblée avec le CODIR de l'AISE, celui-ci a répondu au postulat de la Commune de Bassins concernant le soutien financier à la piscine. Le CODIR est favorable au soutien financier pour la piscine de Bassins, et ce jusqu'en 2027, à hauteur de 30'000 CHF par année.

Guillaume Hayoz informe qu'à la suite d'une présentation du rapport de l'entreprise « Plein air » qui a fait une analyse des communes limitrophes de Bassins, à savoir Le Vaud et Arzier-Le-Muids, leur présentation était basée sur leur vision et analyse d'énergie sur la commune. Quelques points intéressants sont ressortis, notamment une grande partie de l'énergie dépensée est dédiée aux transports et aux chauffages. De ce fait, l'entreprise « Plein air » propose de réfléchir sur l'horizon 2030, à savoir : comment les communes devraient se comporter pour agir. Toute une partie sera pilotée par la Confédération et les Cantons.

Il nous a été demandé de réfléchir à la production énergétique avec le ruisseau de la combe (possibilité de mettre une centrale hydraulique). Il est bien clair que c'est pour le moment uniquement une proposition. Ce qui amène à la réflexion de voir comment on peut gagner en production locale.

Le chauffage à distance a aussi été un des points présentés. Selon la densité d'habitations, ils se sont rendu compte que relier le haut et le bas du village ne ferait pas vraiment sens. Il y aurait trop de déperditions sur les conduites. Mais, pour le centre du village, ça pourrait être une bonne stratégie.

D'autres réunions vont être proposées et la commune d'Arzier-le-Muids propose de se voir entre les communes pour échanger sur le sujet.

Denis Currat, en son nom et celui de la Municipalité, remercie le bureau ainsi que le conseil pour la collaboration paisible, fructueuse et collaborative durant toute cette année. Un merci pour les remerciements qui sont régulièrement adressés. Merci pour le RAT et surtout merci au conseil d'avoir accepté de rejoindre celui-ci. Encore merci pour tout et de belles fêtes de fin d'année et à l'année prochaine.

Bernard Treboux, en son nom et celui du bureau du conseil, remercie toute l'assemblée et souhaite présenter tous ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 20h51

Treboux Bernard

Broggi Sabrina

Président du Conseil Communal

Secrétaire